

République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-075

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DUSSAUSSOIS David tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une case au columbarium au cimetière communal portant le n° 3428 à Monsieur DUSSAUSSOIS David domicilié à Templeuve-en-Pévèle (Nord) – 40 rue de la Quleze.

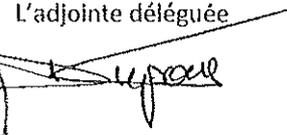
Cette concession est accordée à compter du 28 novembre 2024 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 1 m2, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 28 novembre 2024

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée




Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 06/12/2024
et de la publication le 06/12/2024